

**Le Bâtonnier de l'ordre des avocats du Burundi, Isidore Rufyikiri,
radié de l'Ordre des avocats par la cour d'appel, le 28 janvier 2014.**

Le bâtonnier de l'ordre des avocats du Burundi, Isidore Rufyikiri, 59 ans, a été radié de l'Ordre des avocats par la cour d'appel après un procès qualifié d'«*inique*» par de nombreux observateurs. Lors de son procès, le 20 janvier, lui et sa défense avaient été obligés de se retirer pour « protester contre la violation flagrante de la procédure ».

La justice burundaise lui reproche la violation de son serment et l'incitation à la haine et à la violence. Poursuivi pour avoir « violé son serment », il était accusé par le ministère public de « propos diffamatoires et injurieux envers le gouvernement et les responsables administratifs dans une correspondance adressée au gouverneur de Bubanza (nord-ouest) le 24 juillet 2013, qui n'avaient d'autres objectifs que semer la haine ethnique et la violence ». Le gouvernement l'accusait aussi d'avoir, devant la presse, « appelé les corps de défense, les élèves, les fonctionnaires et même la population à se révolter et à renverser le pouvoir ».

Il a aussitôt dénoncé « une décision prise par des juges au service du pouvoir exécutif » pour le « réduire au silence ».

Connu pour ses condamnations très dures des violences et autres violations des droits de l'homme et de la démocratie au Burundi, il a déjà séjourné plusieurs fois en prison, à cause de ses condamnations des régimes qui se sont succédé dans le pays.

Le Syndicat des Avocats de France considère que l'indépendance et la liberté des avocats dans l'exercice de leur activité professionnelle face aux menaces ou ingérences externe est le seul moyen de préserver les droits de la défense comme condition indispensable pour garantir les droits et libertés de la personne.

En tant que membre des Avocats Européens Démocrates (A.E.D., <http://www.aeud.org>), il veille à faire respecter les droits de la défense et notamment à préserver l'intégrité physique ainsi que les libertés politiques et économiques des avocats.

En l'espèce, le Syndicat des Avocats de France constate que le bâtonnier de l'ordre des avocats du Burundi, Maître Isidore Rufyikiri a été radié pour des raisons politiques et dénonce la violation des droits de la défense et du droit à un procès équitable.

Il a demandé aux autorités du Burundi d'annuler immédiatement la radiation du bâtonnier Isidore Rufyikiri.

Paris, 3 février 2014